



## Erreur sur dossier de pret

Par **virgees**, le **21/02/2009** à **19:45**

Bonjour,

mon ami et moi avons signé une promesse de vente pour acquérir une maison, après avoir eu une simulation de prêt du CSF mi janvier, qui se découpait en 1 prêt sur 30 ans à 4,85% et un autre à 0% sur 17ans. Nous avons constitué notre dossier fin janvier. Hors début février le CSF nous a informé que leur taux de prêt avaient augmentés à 5,30%, et ne répondait plus à nos conditions de départ mais que notre dossier était quand même accepté si nous le voulions.

J'ai donc consulté d'autre banques dans le but d'avoir un taux plus bas, mais elles n'arrivent pas à nous proposer des mensualités qui ne dépassait pas le taux d'endettement maximum autorisé, car elle ne pouvait pas allonger la durée du prêt à 0% au delà de 8 ans en fonction du montant de nos revenus de 2007.

Cela m'a paru étrange et je me suis rendu a l'agence du CSF pour savoir comment eux avaient pu nous proposer le même prêt sur 17 ans, alors que toutes les autres banque ne le peuvent que sur 8ans en ce basant sur les même revenus.

Il s'avère qu'ils se sont trompés et que eux aussi dépassent le taux d'endettement autorisé finalement.

Sachant que nous nous sommes engagé dans cet achat en fonction de leur proposition de prêt. Avons nous un recours contre eux pour abus de confiance ou tromperie, au cas où les propriétaire se retourne contre nous pour n'avoir pas respecté la condition suspensive de l'obtention d'un prêt?

merci